



## Tableaux de données

## Environnement

Données quantitatives	2023	2022	2021	Indicateur GRI
<b>Émissions de gaz à effet de serre (GES) (teqCO<sub>2</sub>)</b>				
<b>Émissions de gaz à effet de serre (type 1 et 2)<sup>1,2</sup></b>	<b>94 532</b>	100 071	98 908	305-1, 305-2
Immeubles de bureaux gérés	<b>64 719</b>	69 098	67 207	305-1, 305-2
Immeubles résidentiels à logements multiples	<b>29 813</b>	30 972	31 701	305-1, 305-2
<b>Émissions directes de GES (type 1)<sup>1,2</sup></b>	<b>51 336</b>	56 432	53 659	305-1
Immeubles de bureaux gérés	<b>25 458</b>	29 427	26 038	305-1
Immeubles résidentiels à logements multiples	<b>25 878</b>	27 005	27 620	305-1
<b>Émissions indirectes de GES d'énergie (type 2) (basées sur l'emplacement)<sup>1,2</sup></b>	<b>43 196</b>	43 639	45 250	305-2
Immeubles de bureaux gérés	<b>39 262</b>	39 671	41 169	305-2
Immeubles résidentiels à logements multiples	<b>3 935</b>	3 967	4 081	305-2
<b>Émissions indirectes de GES d'énergie (type 2) (basées sur le marché)<sup>1,2</sup></b>	<b>43 058</b>	43 501	44 932	305-2
Immeubles de bureaux gérés	<b>39 123</b>	39 534	40 852	305-2
Immeubles résidentiels à logements multiples	<b>3 935</b>	3 967	4 081	305-2
<b>Autres émissions indirectes de GES (type 3)<sup>1,3</sup></b>	<b>23 531</b>	23 713	21 643	305-3
Immeubles de bureaux gérés	<b>4 862</b>	3 848	3 128	305-3
Immeubles résidentiels à logements multiples	<b>18 668</b>	19 865	18 514	305-3
<b>Intensité des émissions de GES (teqCO<sub>2</sub>/1 000 pi<sup>2</sup>)<sup>1,4</sup></b>	<b>3,86</b>	4,06	3,99	305-4, CRE3
Immeubles de bureaux gérés	<b>3,38</b>	3,54	3,43	305-4, CRE3
Immeubles résidentiels à logements multiples	<b>4,86</b>	5,16	5,16	305-4, CRE3
<b>Réduction nette des GES par la conservation (teqCO<sub>2</sub>)<sup>5</sup></b>	<b>4 613</b>	4 450	(2 166)	305-5

GRI:  
2-5  
302-1  
302-3  
302-4  
305-1  
305-2  
305-3  
305-4  
305-5  
306-3  
306-4  
306-5  
CRE 1

Données quantitatives	2023	2022	2021	Indicateur GRI
<b>Consommation d'énergie (MWh)</b>				
<b>Énergie consommée dans l'organisation<sup>6</sup></b>	<b>594 612</b>	620 784	607 273	302-1
Combustible non renouvelable consommé	<b>273 211</b>	300 278	285 609	302-1
Gaz naturel (mesurée)	<b>273 211</b>	300 278	285 609	302-1
Mazout	—	—	—	302-1
Électricité achetée pour consommation	<b>291 024</b>	288 233	293 852	302-1
Vapeur achetée pour consommation	<b>29 611</b>	31 729	27 812	302-1
Eau réfrigérée achetée pour la consommation	<b>766</b>	544	513	302-1
<b>Intensité énergétique (équivalence en kWh/pi<sup>2</sup>)<sup>7</sup></b>	<b>19,43</b>	20,37	20,11	302-3, CRE1
Immeubles de bureaux gérés	<b>19,48</b>	20,57	19,90	302-3, CRE1
Immeubles résidentiels à logements multiples	<b>19,34</b>	19,97	20,56	302-3, CRE1
<b>Réduction nette de la consommation d'énergie par la conservation (MWh)<sup>8</sup></b>	<b>(51 416 014)</b>	(60 658 272)	(62 291 026)	302-4
<b>Déchets</b>				
<b>Déchets générés - absolu (en tonnes)<sup>9</sup></b>	<b>16 267</b>	16 319	14 618	306-3
Immeubles de bureaux gérés	<b>5 433</b>	4 543	3 814	306-3
Immeubles résidentiels à logements multiples	<b>10 833</b>	11 776	10 804	306-3
<b>Intensité des déchets générés (tonnes/1 000 pi<sup>2</sup>)</b>	<b>0,53</b>	0,54	0,48	306-3
Immeubles de bureaux gérés	<b>0,26</b>	0,22	0,19	306-3
Immeubles résidentiels à logements multiples	<b>1,08</b>	1,19	1,11	306-3
<b>Méthode d'élimination des déchets (tonnes)<sup>10</sup></b>				
Déchets mis en décharge <sup>11</sup>	<b>10 200</b>	10 287	9 468	306-5
Recyclé <sup>12</sup>	<b>4 964</b>	5 340	4 558	306-4
Matières organiques <sup>13</sup>	<b>1 102</b>	691	591	306-4
Récupération pour énergie <sup>14</sup>	<b>1</b>	—	2	306-4
<b>Taux de détournement des déchets des décharges (%)<sup>15</sup></b>	<b>37 %</b>	37 %	35 %	306-4



Données quantitatives	2023	2022	2021	Indicateur GRI
<b>Eau<sup>16</sup></b>				
<b>Eau retirée (m<sup>3</sup>)</b>	<b>1 856 250</b>	1 793 285	1 675 315	303-3, 303-5
Immeubles de bureaux gérés	<b>656 484</b>	645 107	560 252	303-3, 303-5
Immeubles résidentiels à logements multiples	<b>1 199 766</b>	1 148 179	1 115 063	303-3, 303-5
<b>Intensité de la consommation d'eau (L/pi<sup>2</sup>)<sup>17</sup></b>	<b>60,67</b>	58,85	55,44	CRE2
Immeubles de bureaux gérés	<b>31,85</b>	31,30	27,35	CRE2
Immeubles résidentiels à logements multiples	<b>120,16</b>	116,44	114,55	CRE2
<b>Certifications, étiquetage ou cote d'immeubles verts</b>				
<b>% global d'actifs<sup>18</sup></b>				
% des immeubles qui ont reçu une certification d'immeubles verts, par immeuble	<b>93 %</b>	84 %	85 %	CRE8
% des immeubles qui ont reçu une certification d'immeubles verts, par surface de plancher	<b>88 %</b>	86 %	86 %	CRE8
<b>Nombre d'immeubles par classe d'actif<sup>19</sup></b>				
Nombre total d'immeubles qui ont reçu une certification	<b>377</b>	359	356	CRE8
Immeubles de bureaux	<b>58</b>	59	57	CRE8
Immeubles résidentiels à logements multiples	<b>37</b>	37	36	CRE8
Commerces de détail ouverts	<b>132</b>	101	101	CRE8
Industries légères	<b>150</b>	162	162	CRE8
<b>Nombre d'immeubles par type de certification<sup>20</sup></b>				
LEED (CBDCa)	<b>26</b>	25	20	CRE8
BOMA BEST (BOMA Canada)	<b>368</b>	346	349	CRE8
Autres certifications d'immeubles verts (ENERGY STAR, Built Green)	<b>6</b>	3	3	CRE8
Certifications en matière de santé, de bien-être et d'accessibilité (FitWel, WELL ou RHFAC)	<b>20</b>	20	15	CRE8
1. Les confinements partout au Canada durant la pandémie de COVID-19 en 2021-2022 ont eu des répercussions importantes, mais variables, sur l'utilisation des services publics, la production de déchets et les émissions de gaz à effet de serre (GES) des bâtiments. L'impact combiné a entraîné des réductions substantielles pour tous ces paramètres, en partie grâce aux équipes de gestion qui ont ajusté les opérations des actifs de manière à minimiser les coûts des services publics et les impacts environnementaux. Alors que les actifs de CIGWL ont réduit leur consommation d'énergie et d'eau au cours de cette période. Toutes les données sur l'environnement (c.-à-d., les émissions, l'énergie, l'eau et les déchets) font référence aux portefeuilles d'immeubles de bureaux et d'immeubles résidentiels à logements multiples gérés de Conseillers immobiliers GWL (couvrant 17 G\$ en actifs gérés) et elles sont consolidées selon une approche de contrôle opérationnel et vérifiées par une tierce partie indépendante, conformément à la norme ISAE 3410 : Missions d'assurance relatives aux bilans des gaz à effet de serre. Les données industrielles et du commerce de détail sont exclues, car les données sont accessibles pour les zones communes seulement et sont inférieures au seuil de minimis pour la déclaration (< 0,5 % des émissions globales), tel qu'il est énoncé dans le Protocole des gaz à effet de serre. Les totaux des émissions de GES sont calculés au moyen des totaux des émissions de type 2 basées sur l'emplacement.				

GRI:  
2-5  
302-1  
302-3  
302-4  
303-3  
303-5  
305-1  
305-2  
305-3  
305-4  
305-5  
306-3  
306-4  
306-5  
CRE 1  
CRE 2  
CRE 8

- Nos émissions de GES de type 1 et de type 2 sont liées aux actifs sous gestion, où nous avons le contrôle opérationnel. Notre année de base de rapport est 2019. Nous utilisons la norme de comptabilisation et de déclaration destinée à l'entreprise du Protocole des gaz à effet de serre du WBCSD pour orienter notre méthode de calcul des émissions de GES. Les gaz inclus dans le calcul comprennent le dioxyde de carbone, le méthane et l'oxyde nitreux. Les coefficients d'émission et les potentiels de réchauffement de la planète sont basés sur le Rapport d'inventaire national le plus récent d'Environnement Canada, les coefficients du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat et les fournisseurs de services publics. Les émissions de type 1 sont liées à la consommation de gaz naturel et de mazout, excluant les émissions de GES associées à l'utilisation de combustible dans les génératrices auxiliaires et les ajouts de fluide frigorigène. Les émissions de type 2 sont liées à l'électricité achetée et à la vapeur. Les émissions de type 2 basées sur le marché comprennent l'achat de crédits d'énergie renouvelable.
- Nos émissions de GES de type 3 comprennent les émissions des déchets mis en décharge et la récupération d'énergie, ainsi que la distribution d'eau pour les actifs sous gestion, où nous avons le contrôle opérationnel. Nous utilisons la norme de comptabilisation et de déclaration destinée à l'entreprise du Protocole des gaz à effet de serre du WBCSD pour orienter notre méthode de calcul des émissions de GES. Les gaz inclus dans le calcul comprennent le dioxyde de carbone, le méthane et l'oxyde nitreux. Les coefficients d'émission et les potentiels de réchauffement de la planète sont basés sur le Rapport d'inventaire national (RIN) d'Environnement Canada et les coefficients du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.
- Les intensités de nos émissions de gaz à effet de serre font référence au type 1, 2 et 3 pour les immeubles de bureaux et les immeubles résidentiels à logements multiples seulement (tel qu'il est indiqué dans cette annexe). La superficie totale en pieds carrés utilisée pour calculer les intensités des émissions est fondée sur la superficie brute de plancher.
- Réduction estimée des émissions de GES de types 1, 2 et 3, attribuable à des initiatives de conservation dans les immeubles de bureaux et résidentiels à logements multiples, par rapport aux émissions de 141 512 tonnes d'éq. CO<sub>2</sub> pendant l'année de référence 2019. Les gaz inclus dans le calcul comprennent le dioxyde de carbone, le méthane et l'oxyde nitreux. L'estimation tient compte des nouveaux aménagements et des facteurs hors du contrôle de la gestion qui influent sur les émissions, comme les changements dans les coefficients d'émission, le taux d'occupation et la météo. Les facteurs externes sont pris en compte au moyen des pratiques acceptées par l'industrie, telles que l'analyse de régression.
- L'énergie consommée dans l'organisation fait référence à notre portefeuille d'actifs d'immeubles de bureaux et d'immeubles résidentiels à logements multiples sous gestion, qui relèvent de notre limite de contrôle opérationnel, tel que défini dans la norme de comptabilisation et de déclaration destinée à l'entreprise du Protocole des gaz à effet de serre du WBCSD. Nous ne déclarons pas l'information sur l'énergie lorsque les immeubles sont hors de notre contrôle opérationnel (p. ex., bâtiment à locataire unique, qui paie tous les services publics). La déclaration de consommation d'énergie comprend la consommation d'énergie provenant de sources de combustibles non renouvelables (p. ex., le gaz naturel) et l'énergie achetée (p. ex. l'électricité, la vapeur et la consommation d'eau réfrigérée).
- Notre intensité énergétique couvre l'énergie consommée dans le portefeuille géré d'immeubles de bureaux et d'immeubles résidentiels à logements multiples, couvrant le gaz naturel et l'électricité achetée et la vapeur. Nous présentons l'intensité énergétique en fonction de l'équivalence en kWh par pied carré de la superficie brute de plancher.
- Réduction estimée de la consommation d'énergie, attribuable à des initiatives de conservation dans nos immeubles de bureaux et résidentiels à logements multiples, par rapport à la consommation d'énergie de 686 697 MWh pendant l'année de référence 2019. Les sources d'énergie comprises dans le calcul couvrent le gaz naturel, le mazout, et la vapeur. L'estimation tient compte des nouveaux aménagements et des facteurs hors du contrôle de la gestion qui influent sur la consommation d'énergie, comme le taux d'occupation et la météo. Les facteurs externes sont pris en compte au moyen des pratiques acceptées par l'industrie, telles que l'analyse de régression.
- Toutes les données sur les déchets font référence aux déchets non dangereux générés dans notre portefeuille géré d'actifs d'immeubles de bureaux et d'immeubles résidentiels à logements multiples sous gestion, qui sont mis en décharge ou récupérés pour l'énergie.
- Les méthodes d'élimination des déchets sont fondées sur les renseignements qui nous ont été fournis par nos gestionnaires/sous-traitants de collecte des déchets.
- Les déchets mis en décharge comprennent les déchets non dangereux dans notre portefeuille géré d'actifs d'immeubles de bureaux et d'immeubles résidentiels à logements multiples sous gestion.
- Les déchets recyclés comprennent divers flux de recyclage (p. ex., papier, carton, plastiques) dans notre portefeuille géré d'actifs d'immeubles de bureaux et d'immeubles résidentiels à logements multiples sous gestion.
- Les déchets de matières organiques comprennent les déchets de l'intérieur et de l'extérieur recueillis pour le compostage ou le ramassage des matières organiques.
- Notre société de collecte des déchets nous communique la quantité de déchets envoyés à la récupération pour l'énergie (p. ex. installations de production d'énergie à partir de déchets).
- Seuls les déchets recyclés et de matières organiques sont comptés comme détournés. Le taux moyen de détournement pour les immeubles de bureaux en 2023 était de 60 %, tandis que le taux moyen de détournement pour les immeubles résidentiels à logements multiples était de 26 %.
- L'eau consommée et les données d'intensité font référence à l'eau retirée des réserves d'eau municipales dans notre portefeuille géré d'actifs d'immeubles de bureaux et d'immeubles résidentiels à logements multiples sous gestion. Les quantités d'eau prélevées sont basées sur les renseignements fournis par nos fournisseurs de services publics.
- Nous présentons l'intensité de l'eau en fonction des litres par pied carré de la superficie brute de plancher.
- Pourcentages basés sur les actifs admissibles (c'est-à-dire, ceux qui répondent aux critères d'admissibilité établis par les systèmes de notation ou la gestion interne). Le pourcentage d'immeubles certifiés a diminué en 2021 et 2022 en raison de changements dans la composition du portefeuille, notamment la vente d'actifs certifiés, le changement de statut d'admissibilité de certains actifs et l'acquisition d'actifs sans certification.
- Les totaux sont par bâtiment individuel. Un actif peut être composé de plusieurs immeubles, comme il est indiqué dans la partie principale du présent rapport.
- Certains immeubles ont plusieurs types de certification. Par conséquent, le nombre total de certifications peut dépasser le nombre total d'immeubles certifiés. Les données pour 2021 et 2020 ont été mises à jour rétroactivement pour faire la distinction entre les autres certifications d'immeubles verts et les certifications en matière de santé et de mieux-être.



## Sécurité

Données quantitatives	2023	2022	2021	Indicateur GRI
<b>Comités mixtes (direction/employés) de santé et de sécurité</b>				
% de l'effectif faisant partie des comités mixtes (direction/employés) de santé et de sécurité <sup>21</sup>	<b>20 %</b>	20 %	20 %	403-1, 403-8, CRE
<b>Système de gestion OHSAS 18001</b>				
% de l'organisation qui utilise un système de gestion de la sécurité aligné sur le système OHSAS 18001	<b>100 %</b>	100 %	100 %	CRE6
<b>Formation en matière de santé et sécurité<sup>22</sup></b>				
Nombre d'employés recevant une formation en matière de santé et sécurité	<b>750</b>	785	787	404-1
Nombre d'heures de formation en matière de sécurité reçue par employé	<b>5</b>	4	4	404-1
<b>Rendement en matière de santé et sécurité au travail</b>				
Taux de blessures (taux d'accidents enregistrables) <sup>23</sup>	<b>0,64</b>	0,69	0,55	403-9
Taux de gravité <sup>24</sup>	<b>2</b>	2,2	4,20	403-9
Taux de journées perdues <sup>25</sup>	<b>0,14</b>	0,41	0,22	403-9
Maladies professionnelles	<b>0</b>	0	0	403-9
Nombre total d'événements dangereux (quasi-accidents)	<b>10</b>	7	6	403-9
Décès <sup>26</sup>	<b>0</b>	0	0	403-9

21. Des comités mixtes de santé et de sécurité ont été établis dans toutes les régions à l'échelle nationale et sont composés de membres de la direction et de travailleurs. Les travailleurs représentent au moins 50 % des membres de chaque comité. Il y a un coprésident élu parmi les travailleurs, qui préside le comité en collaboration avec un coprésident nommé du côté de l'employeur.

22. Tous les employés suivent chaque année une formation obligatoire en matière de santé et de sécurité au travail.

23. Le taux de blessures est le nombre de cas d'incidents enregistrables par 200 000 heures travaillées des employés (nombre de cas enregistrables x 200 000/nombre de heures travaillées des employés). Le taux de blessures ne comprend pas les blessures mineures (niveau de premiers soins). Tous les incidents nécessitant l'aide médicale immédiate d'un médecin, d'un hôpital ou d'un dentiste sont signalés.

24. Le taux de gravité est le nombre de jours de travail perdus divisé par le nombre total d'incidents enregistrables. En 2021, le taux de gravité était élevé en raison d'un incident ayant nécessité plusieurs jours de convalescence pour un employé.

25. Le taux de journées perdues est égal au nombre de cas de temps perdu x 200 000/nombre de heures travaillées des employés. En 2022, deux blessures aux tissus mous ont augmenté le taux de journées perdues, mais le taux a diminué en 2023, avec une seule blessure aux tissus mous qui a nécessité une réadaptation.

26. Les taux de mortalité font référence à nos employés.

GRI:  
2-5  
2-7  
2-8  
301-1  
403-8  
403-9  
405-1  
416-1  
CRE 6

## Employeur de choix

Données quantitatives	2023	2022	2021	2020	Indicateur GRI
<b>Nombre total d'employés<sup>27</sup></b>					
Nombre total d'employés	<b>790</b>	801	787	785	2-7
<b>Employés par sexe<sup>28</sup></b>					
Nombre d'employées (femmes)	<b>365</b>	367	375	369	2-7
Nombre d'employés (hommes)	<b>425</b>	434	412	416	2-7
% d'employés féminins	<b>46 %</b>	46 %	48 %	47 %	2-7
% d'employés masculins	<b>54 %</b>	54 %	52 %	53 %	2-7
<b>Employés par âge<sup>28</sup></b>					
Employés âgés de moins de 30 ans	<b>78</b>	89	76	87	2-7
% d'employés âgés de moins de 30 ans	<b>10 %</b>	11 %	10 %	11 %	2-7
Employés âgés de 30 à 50 ans	<b>388</b>	409	399	400	2-7
% d'employés âgés de 30 à 50 ans	<b>49 %</b>	51 %	51 %	51 %	2-7
Employés âgés de plus de 50 ans	<b>324</b>	303	312	298	2-7
% d'employés âgés de plus de 50 ans	<b>41 %</b>	38 %	40 %	38 %	2-7
<b>Employés par contrat<sup>28</sup></b>					
Nombre d'employés (permanents)	<b>759</b>	774	755	742	2-7
Nombre d'employés (à temps partiel)	<b>8</b>	5	5	7	2-7
Nombre d'employés (temporaires ou contractuels)	<b>23</b>	22	27	36	2-7, 2-8

27. Nos employés à temps plein représentent Conseillers immobiliers GWL et notre filiale en propriété exclusive, Conseillers immobiliers résidentiels GWL. Nous avons des employés permanents, à temps partiel et contractuels. Nous n'avons aucun employé syndiqué. La méthodologie appliquée calcule le nombre d'employés à la fin de l'année de déclaration (31 décembre 2023).

28. Les employés par région, âge et sexe comprennent les employés permanents, à temps partiel et contractuels. Les employés à temps plein et à temps partiel sont différenciés d'après le nombre habituel d'heures travaillées par semaine, tandis que les travailleurs occasionnels et temporaires sont définis sur la base des contrats de travail à court terme (p. ex., stage coopératif). Les données sur les employés sont gérées et extraites par le système de rémunération et les bases de données internes de Conseillers immobiliers GWL.



## Employeur de choix (suite)

Données quantitatives	2023	2022	2021	2020	Indicateur GRI
<b>Employés par région<sup>28</sup></b>					
Alberta	<b>135</b>	135	142	146	2-7
% Alberta	<b>17 %</b>	17 %	18 %	19 %	
Canada atlantique	<b>17</b>	16	17	15	2-7
% Canada atlantique	<b>2 %</b>	2 %	2 %	2 %	
Colombie-Britannique	<b>79</b>	81	74	54	2-7
% Colombie-Britannique	<b>10 %</b>	10 %	9 %	7 %	
Manitoba/Saskatchewan	<b>91</b>	97	95	95	2-7
% Manitoba/Saskatchewan	<b>12 %</b>	12 %	12 %	12 %	
Ontario	<b>423</b>	429	420	437	2-7
% Ontario	<b>54 %</b>	54 %	53 %	56 %	
Québec	<b>45</b>	43	39	38	2-7
% Québec	<b>5 %</b>	5 %	5 %	5 %	
<b>Embauche de nouveaux employés<sup>29</sup></b>					
Nombre total d'embauches de nouveaux employés	<b>142</b>	147	115	120	401-1
Taux d'embauche de nouveaux employés (% du nombre total d'employés)	<b>18 %</b>	18 %	15 %	15 %	401-1
<b>Groupe d'âge</b>					
Embauche de nouveaux employés âgés de moins de 30 ans	<b>44</b>	38	41	33	401-1
% d'embauche de nouveaux employés âgés de moins de 30 ans	<b>30 %</b>	26 %	36 %	28 %	401-1
Embauche de nouveaux employés âgés de 30 à 50 ans	<b>63</b>	65	59	71	401-1
% d'embauche de nouveaux employés âgés de 30 à 50 ans	<b>44 %</b>	44 %	51 %	59 %	401-1
Embauche de nouveaux employés âgés de plus de 50 ans	<b>35</b>	44	15	16	401-1
% d'embauche de nouveaux employés âgés de plus de 50 ans	<b>26 %</b>	30 %	13 %	13 %	401-1

GRI:  
2-5  
2-7  
2-8  
301-1  
401-1

Données quantitatives	2023	2022	2021	2020	Indicateur GRI
<b>Sexe</b>					
Embauche de nouvelles employées (femmes)	<b>63</b>	67	53	58	401-1
% d'embauche de nouvelles employées (femmes)	<b>44 %</b>	46 %	46 %	48 %	401-1
Embauche de nouveaux employés (hommes)	<b>79</b>	80	62	62	401-1
% d'embauche de nouveaux employés (hommes)	<b>56 %</b>	54 %	54 %	52 %	401-1
<b>Roulement des employés<sup>30</sup></b>					
Nombre relatif au roulement des employés	<b>210</b>	196	156	133	401-1
Taux de roulement des employés (% du nombre total d'employés)	<b>26 %</b>	24 %	20 %	17 %	401-1
<b>Groupe d'âge</b>					
Roulement des employés âgés de moins de 30 ans	<b>48</b>	43	33	32	401-1
% de roulement des employés âgés de moins de 30 ans	<b>23 %</b>	22 %	21 %	24 %	401-1
Roulement des employés âgés de 30 à 50 ans	<b>106</b>	98	72	63	401-1
% de roulement des employés âgés de 30 à 50 ans	<b>50 %</b>	50 %	46 %	47 %	401-1
Roulement des employés âgés de plus de 50 ans	<b>56</b>	55	51	38	401-1
% de roulement des employés âgés de plus de 50 ans	<b>27 %</b>	28 %	33 %	29 %	401-1
<b>Sexe</b>					
Roulement des employées (femmes)	<b>90</b>	103	84	62	401-1
% de roulement des employés (femmes)	<b>43 %</b>	53 %	54 %	47 %	401-1
Roulement des employés (hommes)	<b>120</b>	93	72	71	401-1
% de roulement des employés (hommes)	<b>57 %</b>	47 %	46 %	53 %	401-1

28. Les employés par région, âge et sexe comprennent les employés permanents, à temps partiel et contractuels. Les employés à temps plein et à temps partiel sont différenciés d'après le nombre habituel d'heures travaillées par semaine, tandis que les travailleurs occasionnels et temporaires sont définis sur la base des contrats de travail à court terme (p. ex., stage coopératif). Les données sur les employés sont gérées et extraites par le système de rémunération et les bases de données internes de Conseillers immobiliers GWL.

29. Les nombres d'embauches de nouveaux employés représentent les employés embauchés au cours de l'année du rapport.

30. Les nombres relatifs au roulement du personnel comprennent tous les départs de l'entreprise, volontaires et involontaires, y compris les démissions, les retraits, les cessations d'emploi et les départs à la retraite. La hausse du taux de roulement depuis 2021 est attribuable aux tendances générales du marché du travail et de l'industrie des services financiers au Canada, qui stimulent la demande d'employés qualifiés et entraînent une concurrence accrue pour la rétention des talents. La société CIGWL demeure déterminée à identifier et à régler les problèmes de rétention, et s'efforce d'améliorer les mesures visant à favoriser le maintien des employés de valeur.



## Employeur de choix (suite)

Données quantitatives	2023	2022	2021	2020	Indicateur GRI
<b>Formation des employés</b>					
<b>Formation et éducation : cours à l'interne, en ligne<sup>31</sup></b>					
Formation totale sur la conformité (heures) <sup>32</sup>	<b>3 059</b>	983	770	1 170	404-1
Formation totale autonome en ligne (heures) <sup>33</sup>	<b>1 254</b>	434	139	179	404-1
Heures de formation interne par employé (heures/employé/année)	<b>5,46</b>	1,76	1,15	1,72	404-1
<b>Formation et éducation : cours externes<sup>34</sup></b>					
Nombre d'employés qui ont présenté une demande de financement	<b>128</b>	97	138	276	404-1, 404-2
% d'employés qui ont présenté une demande de financement	<b>16 %</b>	12 %	18 %	35 %	404-1, 404-2
Financement de la formation (\$)	<b>166 247 \$</b>	110 587 \$	157 105 \$	202 590 \$	404-1, 404-2

31. La formation interne, en ligne, concerne les cours offerts sur les plateformes d'apprentissage électronique de CIGWL et de la Canada Vie. Les heures de formation sont calculées en multipliant le nombre de participants par la durée prévue de la formation.
32. La formation à la conformité comprend la formation relative aux codes, politiques et procédures de l'entreprise (par exemple, la lutte contre le blanchiment d'argent, le code de conduite, l'accessibilité, la protection de la vie privée). En 2023, CIGWL a lancé de nouveaux cours de conformité (par exemple, formation des superviseurs en santé et sécurité au travail, formation à la lutte contre le blanchiment d'argent dans l'immobilier) et a augmenté la matière des cours existants (par exemple, sensibilisation à la politique environnementale de l'entreprise), augmentant ainsi le nombre d'heures de formation à la conformité.
33. La formation en ligne autonome fait référence au perfectionnement volontaire des compétences (p. ex., compétences en informatique, aptitudes au leadership). En 2023, le nombre d'heures de formation autonome en ligne a augmenté en raison du lancement d'une nouvelle plateforme de formation et de l'accroissement de la quantité et de la diversité des cours proposés aux employés.
34. La formation externe est soutenue par la politique de remboursement des frais de scolarité de la Canada Vie, qui offre 2 000 \$ par ETP par année pour les cours de perfectionnement professionnel externes et appuie le perfectionnement des compétences et aptitudes des employés liés à leur emploi. La participation au programme est volontaire. Les nombres ne comprennent pas la formation supplémentaire financée par les budgets discrétionnaires des unités d'affaires. En 2022, afin de garantir la qualité des cours de formation financés, des mesures ont été prises pour affiner les exigences relatives aux fournisseurs et aux cours, ce qui a limité l'admissibilité à certains cours.

## Investissements communautaires

Données quantitatives	2023	2022	2021	Indicateur GRI
Contribution en espèces <sup>35</sup>	<b>162 298 \$</b>	190 575 \$	122 189 \$	201-1
Dons en nature, dons de produits ou de services (heures) <sup>36</sup>	<b>630</b>	630	0	201-1

35. Nombre total de dons de bienfaisance versés par les employés des sociétés Conseillers immobiliers GWL / Conseillers immobiliers résidentiels GWL ou par la Canada Vie au nom de CIGWL à divers organismes de bienfaisance. En 2021, les diminutions des dons de charité étaient attribuables, dans une certaine mesure, aux restrictions imposées par la COVID-19 qui ont limité notre capacité à recueillir des fonds auprès des organismes partenaires et des employés. En 2022, les dons de charité ont augmenté après la levée des restrictions imposées par la COVID-19.
36. Les heures de travail que les employés de Conseillers immobiliers GWL ont consacrées aux journées de construction d'Habitat pour l'humanité dans tout le Canada. Pour des raisons de sécurité, aucune heure de bénévolat n'a pu être offerte à Habitat pour l'humanité en 2021 en raison des restrictions liées à la COVID-19. En 2022, CIGWL a rétabli les journées de construction d'Habitat pour l'humanité.